

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-12(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 6 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 22 février 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Création d'un poste de chargé de projet de catégorie A

Le président expose :

Le schéma directeur des systèmes d'informations et de communication (SDSIC) a été adopté par le CASDIS le 12 octobre 2023. Celui-ci prévoit un impact sur les années 2024 à 2027. Aussi, afin de mettre en œuvre les différents projets, piloter leur déploiement, suivre et contrôler leur application, il vous est proposé de recruter un chargé de projet de catégorie A à compter du 1^{er} avril 2024.

Ce contrat aura une durée d'un an minimum et de six ans au maximum. Il prendra fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

En application de l'article L 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération de cet agent est fixée par l'autorité compétente, compte tenu des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de l'agent.

Les membres du CST, lors de la réunion du 15 février 2024 ont donné un avis favorable à l'unanimité.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240306-2024-12-grh-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024